

## Objet : Indemnité de logement pour le Luxembourg

Les organisations représentatives souhaitent attirer l'attention sur la détérioration continue du coût de la vie et dénoncer les difficultés relatives à l'attractivité du site de Luxembourg qu'on peut constater depuis plusieurs années et qui pèse sur les capacités de recrutement des agents de l'Union européenne.

La Commission avait commandé une étude externe (AIRINC)<sup>[1]</sup> qui a été remise le 26 septembre 2019. Ce document présente sa méthodologie, les chiffres relevés ainsi que plusieurs options pour remédier au différentiel de coût de la vie entre Bruxelles et Luxembourg.

Cette étude démontre des disparités non négligeables entre le coût du logement dans la zone Luxembourg et le coût de l'immobilier à Bruxelles, que le système actuel ne prend pas en compte.

Une étude réalisée par AIRINC pour la Commission européenne (septembre 2019) confirme l'important problème de disparité de pouvoir d'achat et qui se situe à 10,5 %. Les solutions prévues par AIRINC sont orientées plutôt sur l'introduction d'une indemnité de logement, l'introduction d'un coefficient correcteur est ouvertement critiquée par ailleurs.

*« A single cost of living adjustment in Luxembourg does not align with the typical practice of other international organisations and multinationals. Benchmark practice is to pay an allowance for housing costs based on the location the assignee lives »* <sup>[2]</sup>

Nos organisations réaffirment leur volonté de travailler à Statut constant. Nous sommes parfaitement conscientes des conséquences désastreuses qu'une nouvelle réforme du Statut provoquerait en ce qui concerne les salaires et les autres indemnités et notamment l'indemnité d'expatriation, les possibilités de carrière, les retraites. À ce propos, il faut rappeler que la Cour des Comptes Européenne juge très négativement le bilan de la réforme du Statut de 2014.

Après de maintes prises de contact avec la Direction des Ressources Humaines de la Commission européenne, les organisations signataires **demandent l'ouverture d'une concertation**, dans le contexte des dispositions en vigueur.

Cette concertation devrait porter sur les problèmes susmentionnés concernant le personnel affecté au Luxembourg et les solutions devant être envisagées à statut constant en ce qui concerne notamment la mise en place d'une indemnité de logement, son cadre juridique, les mécanismes d'adaptation etc.

Latest [news](#): Le CALUX (groupe des Chefs d'Administration des différentes Institutions plus la BEI basé à Luxembourg) aurait l'intention de proposer une allocation (250€ pour les salaires inférieurs à 2500 €) qui n'aiderait qu'une proportion extrêmement limitée des collègues (quelques dizaines) effectivement impacté par le cout élevé du logement.

Les organisations représentatives signataires :



Margarida BRITES NUNES  
Georges VLANDAS  
U4U



Emilio DI MEGLIO  
Reza FARDOOM  
Cristiano SEBASTIANI  
Alliance



Nicolas MAVRAGANIS  
USF



Cristiano TESSITORE  
Stafakis STEFANIDIS  
FFPE

<sup>[1]</sup> <https://myintracomm.ec.europa.eu/NewsPortal/Documents/2019/study-cost-of%20living-eu-staff-luxembourg-final-report-26-09-2019.pdf>

<sup>[2]</sup> Study [AIRINC](#), page 19